

Montréal, le 6 octobre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Louis-Charles Bélanger
Cain Lamarre Casgrain Wells
75, avenue Québec, bureau 201
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A2

M^e Marc-André LeChasseur
LeChasseur avocats Ltée
393, rue St-Jacques, bureau 258
Montréal (Québec) H2Y 1N9

Objet : Demande de fixation des conditions d'installation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda
Dossier de la Régie : R-3895-2014

Chers confrères,

La Régie de l'énergie a bien reçu la lettre de l'avocat d'Hydro-Québec l'informant qu'une entente est intervenue entre les parties dans le dossier mentionné en objet et demandant la suspension du traitement du dossier et l'annulation de l'audience.

Pour les motifs invoqués, la Régie suspend le traitement du présent dossier et annule l'audience qui devait avoir lieu du 25 au 27 octobre 2016.

La Régie attendra les documents de règlement dûment signés dans les meilleurs délais suivant leur signature.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml